



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijk en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

1171

D

43



~~I.G. 92³~~

1171

D 43

SERMON

PRÊCHÉ

PAR M. L'ABBÉ FÉLIX,

A L'ÉGLISE DE STE-GUDULE, A BRUXELLES,

Le 15 Janvier 1826.

Deuxième Edition,

AUGMENTÉE D'UN SUPPLÉMENT.



Bruxelles,

DE L'IMPRIMERIE DE CH. VERSÉ, LIBRAIRE,

QUAI DES POISSONNIERS, N° 1217.

—
1826.

*Tout exemplaire non revêtu de la signature de
l'auteur sera réputé contrefait, et le débitant pour-
suiyi selon la rigueur des lois.*

TEXTE.

Qui seminant in lacrymis in exultatione metent, ps. 125.

Ceux qui sèment dans les larmes recueilleront dans la joie.

Au sein des malheurs et des souffrances, consolez-vous, mes frères bien-aimés, par cette pensée, que l'affliction et la douleur sont devenues depuis le péché de nos premiers parens, des moyens nécessaires au salut, parce que c'est la voie ordinaire que Dieu a choisie pour la purification de l'âme, qui ne peut être admise à la jouissance de la béatitude éternelle qu'elle ne soit entièrement pure de toute souillure.

D'ailleurs, membres de Jésus-Christ, nous sommes conséquemment une portion intégrante de son corps mystique; or, notre chef n'ayant été élevé à la gloire, que par les souffrances, il est juste que les membres ne puissent prétendre à cette gloire, qu'aux mêmes conditions; aussi St-Pierre nous dit-il formellement de ne pas trouver étrange, d'être mis dans la fournaise des tribulations, comme s'il nous arrivait quelque chose à quoi nous n'eussions pas dû nous attendre.

Réjouissez-vous donc, continue le même apôtre, de ce que vous participez aux souffrances du Dieu-Sauveur⁽¹⁾ pour être un jour comblés de joie, à son avènement glorieux. Si nous souffrons avec Jésus-Christ, ajoute St-Paul, nous régnerons avec lui ⁽²⁾.

(1) Ia. Petri, cap. 1, v. 7.

(2) Paul. ad Rom. cap. 8, v. 17.

Ne vous attendez donc pas, mes chers frères, à être délivrés des maladies, des chagrins dévorans, des catastrophes et des revers de la vie présente, parce que vous êtes sincèrement dévoués au service du Seigneur. L'espérer, ce ne serait pas comprendre les vues de Dieu sur ses élus.

A la vérité, au commencement d'une conversion, le Seigneur ménage notre faiblesse, il nous épargne. Petits enfans, nouveaux-nés dans la vertu, nous avons besoin du lait des consolations, et Dieu ne manque pas de nous le donner. Mais avec le tems, la divine Providence nous fait boire au torrent d'afflictions, où le modèle des élus a bu à longs traits avant de monter à sa gloire.

Si nous ne devons être couronnés, qu'après avoir combattu, que parce que nous aurons combattu, ce sera aussur la durée et l'opiniâtreté de nos combats, ce sera sur la nature et le nombre de nos victoires que se mesureront et l'élévation de notre trône et l'éclat de notre couronne.

Si les bienheureux étaient susceptibles de regrets dans le Ciel, que se reprocheraient-ils? Sinon, de ne pas avoir fait davantage pour leur Dieu et leur salut. Que sont en effet tous nos combats, comparés aux couronnes immortelles qui en doivent être le prix? que sont nos peines, mises en parallèle avec la récompense suprême? Ah! éprouvassions-nous des contrariétés et plus opiniâtres et plus longues, souvenons-nous, mes chers frères, que ces adversités passagères nous vaudront une mesure immense d'un bonheur sans fin. Pleurons donc ici-bas, puisque bienheureux sont ceux qui pleurent : *beati qui lugent*. Dieu, qui veut détacher de cette vie ses serviteurs, mêle ordinairement l'amertume parmi

les choses que nous croyons les plus innocentes, afin de nous en ôter le goût et de nous faire désirer les biens célestes. Lorsqu'il veut exercer ses élus et les empêcher de s'arrêter à tout ce qui peut les détourner de leur salut, alors il leur suscite des afflictions au-dedans et au-dehors, pour qu'ils acquièrent de nouveaux mérites, par des actes réitérés de patience et d'amour pour lui.

Considérons aussi que Dieu, en nous frappant, le fait en père et non en juge inexorable. On ne doit pas non plus se dissimuler, qu'il n'ait les yeux sur nous, et ne suive des desseins de miséricorde sur ceux qu'il afflige; or, quoi de plus consolant, au fort de l'adversité, que cette réflexion : Dieu nous voit! Il pèse nos afflictions! Il voit couler nos larmes, et il les rapporte à notre sanctification éternelle!

Un autre motif pour souffrir avec résignation, c'est que nul péché ne doit demeurer impuni. Or Dieu, en père miséricordieux, châtie ses enfans de différentes manières ici-bas, par des peines rapides et passagères, afin de les soustraire aux flammes vengeresses et éternelles, et rien ne doit paraître plus terrible aux yeux de la foi, que d'être pécheur et de vivre à l'abri des maux sur la terre. D'ailleurs, la pénitence devant remplir une grande partie de la vie chrétienne, restons à la croix, si Dieu nous y veut, et, à l'exemple de l'homme-Dieu, abandonnons-nous aux desseins de la Providence; voilà un grand moyen de sanctification.

Il nous est permis cependant d'élever nos cris vers le Seigneur, pourvu que nous ne prétendions pas fixer le moment de ses grâces; nous pouvons prier Dieu d'éloigner de nous le calice d'amertume qu'il nous présente, en finissant néanmoins par un acte

de résignation à sa volonté suprême. De plus, l'espérance, cette vertu surnaturelle, doit nous rappeler le souvenir consolant de notre patrie céleste, et cette pensée nous fera supporter avec patience, et même avec joie, les amertunes et les épreuves de la vie présente. Car, homme du tems, le chrétien doit s'attendre à voir les persécutions troubler la sérénité de ses jours, la calomnie se faire un jeu cruel de noircir sa réputation; l'injustice lui disputer ses biens, et quelquefois l'en dépouiller! Heureux, il a des envieux; malheureux, il n'a plus d'amis, il languit et serait même abandonné, sans aucune consolation, dans le creuset des tribulations, s'il n'y était accompagné et fortifié par le bon témoignage de sa conscience et de sa vertu.

Mais ce même chrétien, comme homme de l'éternité, qu'a-t-il donc à craindre de cette conspiration générale contre lui-même? ses ennemis ne sont-ils pas sur la terre! Mais quant à lui, il est déjà presque dans les Cieux, par la vivacité de sa foi et la solidité de son espérance. Aussi, voit-il ordinairement sans émotion se former sous ses pieds des nuées d'intrigues ourdies par les passions haineuses des hommes, et, (cet aveu m'est pénible, mais la vérité l'exige) quelquefois par les noires préventions de certains hommes spécialement, mais indignement consacrés au culte divin, lesquels, bien loin d'être la bonne odeur de Jésus-Christ, ne sont que des pierres d'achoppement et de scandale pour plusieurs (1). *Heu flens dico!* N'est-il pas vrai qu'il existe, dans le

(1) *Nullum puto, fratres charissimi aliis majus præjudicium, quam à sacerdotibus tolerat Deus.* (Sti. Gregorii Papæ, homel. 17. in Luca cap. 10.)

sanctuaire même, des hommes artificieux et patelins, qui (1), jaloux de dominer despotiquement sur le genre-humain et de le tortuer impunément à l'ombre et sous les auspices d'une religion d'amour qui les réprouve (2), se décorent des apparences spécieuses de la piété, de la régularité (3); affectant même dans leurs procédés ne vouloir que le bien public, mais c'est pour mieux surprendre et s'assurer les suffrages de l'espèce humaine, dont ils ne sont cependant que les tyrans mystiques et déguisés (4).

Qu'ils portent franchement leurs coups, ces fourbes, qui ont pour guides l'orgueil, la prévention et l'égoïsme! leur hypocrisie perfide, plus que l'injure même, outrage l'homme de bien (5).

(1) *Simile est regnum cœlorum, sagenæ missæ in mare, et ex omni genere piscium congreganti. Quam, cum impleta esset, educentes et secus litus sedentes elegerunt bonos in vasa, malos autem foras miserunt.* (Matth. cap. 13. v. 47 et 48.)

(2) *Attendite à falsis prophetis, qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecus autem sunt lupi rapaces.* (Matth. cap. 7.)

(3) *Habentes speciem quidem pietatis, virtutem autem ejus abnegantes.* (2a. ad Timoth. cap. 3. v. 2.)

(4) *Duo autem sunt genera persecutorum: unum palàm scœvientium, alterum fictè fraudulenterque blandientium.* (Vener. Bedæ. lib. 4^o. in Luca cap. 22.)

(5) *Tunc Jesus locutus est ad turbas et ad discipulos suos.*

Dicens: Super cathedram Moysi sederunt Scribæ, et Pharisei.

Omnia ergo quæcumque dixerint vobis, servate, et facite: secundùm opera verò eorum nolite facere: dicunt enim; et non faciunt.

Alligant enim onera gravia, et importabilia, et imponunt in humeros hominum: digito autem suo nolunt ea movere.

Amant autem primos recubitus in cœnis, et primas cathedras in synagogis.

Et salutationes in foro, et vocari ab hominibus Rabbi.

Væ autem vobis Scribæ et Pharisei hypocritæ: quia clauditis regnum cœlorum ante homines; vos enim non intratis, nec introeuntes sinitis intrare.

Væ vobis Scribæ et Pharisei hypocritæ: quia circuitis mare et aridum ut faciatis unum proselytum, et cum fuerit factus, facitis eum filium gehennæ duplo quàm vos. (Matth. cap. 23.)

J'éprouve une vive douleur en me voyant forcé de réclamer contre les attentats de tant d'ambitieux dissimulés : mais enfin, sans provoquer ni réaction ni vengeance, protestons néanmoins contre cette faction astucieuse et infernale ! défendons-nous de l'esclavage ou de la dégradation dans laquelle elle paraît vouloir constituer le genre humain (1).

Un autre catégorie d'ecclésiastiques (quoique moins astucieux) ne sont pas moins révoltans dans leurs procédés. Quoi de plus commun, à la ville et à la campagne, que ces prêtres à la fois apathiques dans leur ministère, et rudes dans leur langage ? Qui le croirait, qu'au centre de la civilisation et de l'urbanité, il s'y trouvât de ces êtres indignes de leurs fonctions saintes, qui portent la désolation dans les consciences en accablant du poids de leur autorité (dans le tribunal de la pénitence) les âmes repentantes, et déjà aux abois, par les fautes qu'elles y déplorent. Ah ! c'est surtout à la campagne, que ces déviations sont communes ; combien de pauvres villages n'ont-ils pas pour pasteurs de vrais cerbères (2), d'autant plus dangereux, que c'est sur les âmes que s'exerce leur tyrannie, et qui, comme le disait un

(1) *Non enim sumus sicut plurimi, adulterantes verbum Dei, sed ex sinceritate, sed sicut ex Deo, coram Deo, in Christo loquimur.* (Ad Rom. cap. 2. v. 17... Non ambulantes in astutia. Ad rom. cap 4. (2.)

(2) A l'invitation de quelques personnes un peu trop délicates, j'ai bien voulu substituer au substantif *cerbère* (dont je fis effectivement usage en chaire) celui de *despote*, qui figure sur l'imprimé de la première édition de ce Petit Sermon. Mais, informé des clameurs du sieur V. B. et consorts, trop jaloux, sans doute, de la première épithète, pour ne la pas réclamer comme une de leurs propriétés, je rends d'autant plus volontiers à cette nouvelle édition, cette assertion primordiale qu'elle paraît s'identifier avec ces braves champions, s'escrimant dans leur pieux délire sur un mot, comme autrefois, dit-on, de vaillans antagonistes sur un lutrin.

éloquent missionnaire (1) réservent pour la faiblesse et la simplicité rustiques, les réprimandes sévères qu'ils ne devraient adresser qu'aux riches orgueilleux et endurcis (2)!

Ne pensez pas, mes chers frères, que ces plaintes me soient dictées par le préjugé; non sans doute! mais elles sont le fruit de la triste expérience que j'ai faite, ayant exercé mon ministère parmi ces personnes dont je déplore la situation religieuse (3).

La charité toutefois m'engage d'autant plus fortement à vous recommander de ne faire ici aucune application personnelle, que ces observations sont générales, et que l'on pourrait même trouver de dignes prêtres sans sortir de cette enceinte sacrée. Mais la justesse des remarques qui précèdent n'en est pas moins certaine à l'égard d'un trop grand nombre d'individus.

Un ecclésiastique étant en quelque sorte un homme universel qui, à l'exemple de St-Paul, doit se faire tout à tous; il lui importe de bien connaître le cœur humain, afin d'exercer avec un saint empire le ministère d'autorité et d'amour, de fermeté et de condescendance qui lui est confié par Dieu même.

On ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il y a dans l'exercice du bien et de la vertu, une exactitude, une fermeté, ou plutôt une espèce de roideur

(1) Le Père Bridaine.

(2) *Quique ita humilitate pariter et autoritate præesse debet, ut neque per nimiam humilitatem suam subditorum vitia convalescere fuciat neque per immoderantiam severitatis potestatem exerceat.* (Sti. Isidori Episc. ex libro 2^o officiorum ad St. Fulg. cap. 5.)

(3) *Ego Sapientia... arrogantiam, et superbiam et viam pravam, et os bilingue detestor.* (De parab. Salomo. cap. 8. v. 9.)

qui souvent dégénère en vice, tandis que le langage des actions est toujours fort et persuasif (1).

Bien loin de heurter de front les hommes, soit en leur commandant avec hauteur, ou en leur montrant le devoir avec une rigidité inflexible, c'est toujours d'un œil de père que le bon prêtre regarde le pécheur; il le plaint dans son égarement, et le traite avec une douceur salutaire (2). Rempli pour les âmes d'un zèle affectueux qu'inspire la religion dont il emprunte les sentimens et le langage, il porte tous les hommes dans le sein de Jésus-Christ, de sorte qu'il est dans son élévation à l'égard de ses semblables, ce qu'est le flambeau de l'Évangile à toute la maison qu'il éclaire, la bonne odeur du Dieu Sauveur à tout chrétien (3). Mais, Seigneur, que le nombre de vos vrais ministres est petit (4)! *multi sacerdotes, pauci sacerdotes. Omnes quæ sua sunt, quærunr, non quæ Jesu Christi* (St-Chrys.) » *Væ nobis miseris ad quos Pharisæorum vitia transierunt.* (St.Hieron. lib. 4^o. cap. 23. Matth.)

Quoiqu'attristés par la pensée d'un mal si grave dans ce qui devrait être la source de tout bien, livrons-nous néanmoins à l'expectative d'un avenir plus satisfaisant pour l'Eglise, puisque, par la sollicitude royale et vraiment paternelle de notre auguste

(1) *Quandiu oves fuerimus, vincimus: etiam si mille circumstent lupi, superamus, et victores sumus: quod si lupi fuerimus, vincimur.* (Sti. Joan. Chr. 34.)

(2) *Qui charitatem erga alterum non habet, prædicationis officium suscipere nullatenus debet.* (Sti. Gregorii hom. 17.)

(3) *Unusquisque vestrum proximo suo placeat in bonum, ad ædificationem.* (Paul ad rom. cap. 14. v. 2.....) *Quia Christi bonus odor sumus Deo, in eis, qui salvi fiunt, et in eis qui pereunt.* (2a. ad Corinth. cap. 2. v. 15.)

(4) *Homines non sunt numerandi, sed ponderandi.* (Æsopus.)

Souverain, l'aurore d'un beau jour vient de naître pour le clergé catholique, par la création de l'établissement ecclésiastique de Louvain.

Ce nouveau bienfait, tant désiré par les amis des bonnes institutions, doit sans doute imprimer une nouvelle intensité à notre amour et à notre attachement envers la dynastie qui pourvoit avec tant d'activité, de persévérance et de munificence, à l'amélioration de l'ordre sacerdotal, destiné à être désormais l'ornement du sanctuaire et la gloire de l'état qui l'a formé (1).

Le charme de cette conviction doit en quelque façon dédommager le juste dont la vertu doit être exercée ici bas, par l'erreur ou la perversité, afin qu'il puisse arriver à une meilleure vie. Aussi contemple-t-il avec un pieux ravissement la couronne de justice qui l'attend après les saints combats de la vie chrétienne (2), et quand la foi et l'espérance auront rempli leur ministère à son égard ici-bas, elles le laisseront avec l'amour divin qui fera sa félicité pendant les siècles des siècles.

Grand Dieu! que ce soit ici pour nous le tems de

(1) Il est trop généralement vrai : le règne des vertus cléricales, la bonne méthode pour la direction des âmes dans les voies du salut et enfin l'expérience, se trouvent ordinairement dans l'ancien clergé, et rarement dans le nouveau, dont la majorité me semble enflée d'orgueil et de présomption. (Je parle encore ici avec impartialité, et même à ma confusion, étant de ce dernier clergé ci-dessus mentionné.) Cette observation me paraissant très-catégorique, elle m'est aussi un motif de plus pour apprécier davantage l'important établissement de Louvain, dont l'objet est de former de loin pour l'église et la société, des hommes mieux assortis avec les mœurs du tems et l'esprit de charité du divin législateur J.-C.

(2) *Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servari. In reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus in illa die justus judex.* (2a. ad Timoth. cap. 4. v. 7 et 8.)

vos vengeances, puisque nos péchés ne sauraient être impunis. Ne réservez rien pour cette éternité terrible, où vos châtimens seront sans fin. N'écoutez plus les plaintes d'un cœur qui ne connaît pas ses véritables intérêts, soutenez seulement notre faiblesse en nous accordant les grâces qui dédommagent avec usure les cœurs affligés. Répondez, mes chers frères, par l'acclamation du cœur. Ainsi soit-il.



SUPPLÉMENT.

Les intrigues de mystiques anonymes, les caprices d'un maître atrabilaire, les fougues d'un cannibale pour élever arbitrairement autrui ou pour immoler une victime, en félicitant celui qui la lui donne à déchirer, étant passablement à l'ordre du jour, qu'on est peu étonné de voir l'homme impartial, et ami de l'ordre tant religieux que politique, investi par une faction activement employée contre lui!

Les êtres vils ne peuvent supporter ceux qui sont d'un élément pur, et la calomnie est l'impôt ordinaire, que ceux-là lèvent constamment sur la vertu de ceux-ci. C'est donc un vrai courage que d'être probe, contre ses intérêts et de supporter même les peines dues au vice, en faisant des efforts pour le bien des hommes ses frères.

Qu'en certaine occasion, on parle le langage sévère de la vérité, pour lors on a démérité, on prononce des anathèmes contre l'individu, on le signale comme coupable!

Ces déboires peuvent arrêter les pusillanimes, mais non les cœurs courageux, informés d'ailleurs que, pour ne pas encourir l'animadversion des Pharisiens, il faudrait être rigide sur des momeries et passif sur ce qui est de l'essence du Christianisme. Si nous observons de près la tactique de cette ramification, nous la reconnaitrons ennemie de la vraie piété et

de la candeur apportées sur la terre par notre divin Sauveur, qu'elle crucifierait encore, s'il y revenait visiblement ; et nous serons contristés (si nous aimons encore la Religion) de voir les scandales de la synagogue se reproduire en quelque sorte, dans la Ste-Église du Seigneur. Cette donnée supposant nécessairement des preuves à l'appui de mon raisonnement ; je vais les donner, en produisant une série de faits consignés dans *la Bible* ; et ce petit tableau des *prévaricateurs de la Loi mosaïque*, en nous indiquant la possibilité de sombres, farouches et de cupides misanthropes dans le sanctuaire, et dont l'existence, ne peut que provoquer aujourd'hui comme alors, la juste sévérité de Dieu, ce même tableau, en me mettant en harmonie avec les prophètes arguant de la part du Tout - Puissant, les prêtres défectueux leurs contemporains ; j'aurai parlé même, prouvé la légitimité de ma correction, puisque j'étais aussi alors (le 15 janvier 1826) autorisé à prêcher.

Or, une partie intégrante de la prédication, roulant aussi bien sur les vices, que sur les vertus et les vérités de la Religion, etc., et l'hypocrisie, la fourberie et le despotisme étant des vices ; donc, je pouvais en parler, et c'est aussi ce que j'ai fait. Cependant pour avoir fait une chose licite, on fulmine contre moi, je porte la peine d'un coupable ! quel procédé ? il n'est certainement pas évangélique. Laisant à l'impartialité à juger entre moi et mes antagonistes, je me réserve seulement la faculté de m'avouer plus heureux, en souffrant injustement, qu'en commettant l'injustice. *Beati, qui persecutionem patiuntur propter justitiam.* Matth. cap. 5, v. 10.

S É R I E

De quelques réprimandes adressées aux prêtres de la loi mosaïque , et dont j'ai promis ci-dessus l'exposition.

JEREMIE, CHAP. 23^{me}.

« Malheur aux pasteurs qui font périr et qui déchirent les brebis de mes paturages , dit le Seigneur....
» Vous avez dispersé les brebis de mon troupeau ,
» vous les avez chassées et vous ne les avez point visitées. Et moi je vous visiterai dans ma colère ;
» pour punir le dérèglement de votre cœur et de vos œuvres , dit le Seigneur. »

EZECHIEL , CHAP. 34.

« Malheur aux pasteurs d'Israël , qui se paissent eux-mêmes : les pasteurs ne paissent-ils pas leurs troupeaux ?..... et cependant vous n'avez point travaillé à fortifier celles qui étaient faibles , ni à panser et à guérir celles qui étaient malades ; vous n'avez point bandé les plaies de celles qui étaient blessées ; vous n'avez point relevé celles qui étaient tombées , et vous n'avez point cherché celles qui s'étaient perdues ; mais vous vous contentez de les dominer avec une rigueur sévère et pleine d'empire. »

MICHÉE , CHAP. 3. V. 5.

« Voici ce que dit le Seigneur contre les prophètes qui séduisent mon peuple , déchirent avec les dents , et ne laissent pas de prêcher la paix... Les prêtres enseignent pour l'intérêt. »

MALACHIE, CHAP. I. V. 6 ET 10.

« Je m'adresse à vous, ô prêtres, qui méprisez
 » mon nom..... Qui est celui d'entre vous qui
 » ferme les portes de mon temple, et qui allume le
 » feu sur mon autel gratuitement ? mon affection
 » n'est point en vous. »

IBIDEM, CHAP. 2.

« Voici donc, ô prêtres, ce que j'ai maintenant
 » ordre de vous dire :

» Si vous ne voulez point m'écouter, dit le Sei-
 » gneur, si vous ne voulez point appliquer votre
 » cœur à ce que je vous dis, pour rendre gloire à
 » mon nom ; j'enverrai l'indigence parmi vous ; je
 » maudirai vos bénédictions, et je les maudirai,
 » parce que vous n'avez point imprimé mes paroles
 » dans votre cœur. Je vous jeterai sur le visage l'é-
 » paule des victimes.

» Vous avez été à plusieurs une occasion de scandale
 » et de violation de la loi. C'est pourquoi, comme
 » vous n'avez point gardé mes voies, et que, lors-
 » qu'il s'agissait de ma loi, vous avez eu égard à la
 » qualité des personnes, je vous ai rendu vils et
 » méprisables aux yeux de tous les peuples. »















